

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°629) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION CFMO A TITRE PAYANT

DÉCISION N° AU-19-473 EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Centre de Formation de Musiciens d'Orchestre » (CFMO) représentée par Monsieur Jean-Baptiste CUISINIER, en qualité de Président, et domiciliée, 131 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, d'organiser des masterclasses, dans la salle Berlioz, les 7, 22 novembre et 13 décembre 2019 de 9 h 30 à 16 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Centre de Formation de Musiciens d'Orchestre » (CFMO) représentée par Monsieur Jean-Baptiste CUISINIER, en qualité de Président, et domiciliée, 131 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, une convention de location de salle pour un montant de 273 TTC (deux cent soixante-treize euros), afin d'organiser des masterclasses, dans la salle Berlioz, les 7, 22 novembre et 13 décembre 2019 de 9 h 30 à 16 h;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20191203-Imc1H6814H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2019

Date de Publication: 03/12/2019